

## **Commune de TRELEVERN**

# **ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

## **RESUME NON TECHNIQUE**



La commune de Trélévern comptait 1326 habitants en 2014. Trélévern dispose d'un PLU approuvé en mars 2017. Le taux de croissance de la population Trélévernaise représente 0.54 % par an. Le taux d'occupation des logements est égal à 2 habitants par logement.

Les contraintes environnementales sont les suivantes : zones humides, zone Natura 2000, Znieff, zones inondables, zone concernée par la loi littoral et zones de baignade réglementées....

La commune de Trélévern est équipée d'un réseau d'assainissement de 7.7 km, sur lequel sont raccordés environ 1200 personnes. Les eaux usées collectées par ce réseau sont traitées par la station d'épuration de type « boues activées – aération prolongée » de Kerjagus, sur la commune de Louannec, de capacité de traitement de 5 600 EH et mise en service en 2008. Cette station traite aussi les effluents de Louannec. La charge organique nominale est de 336 kg de DBO<sub>5</sub>/ jour entre juin et septembre (219 kg de DBO<sub>5</sub>/ jour hors saison) et la charge hydraulique de 1205 m<sup>3</sup>/j par temps de pluie et 925 m<sup>3</sup>/j par temps sec. Cette station rejette les effluents traités dans le ruisseau du Goas Gerbal.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, on recense sur la commune près de 656 dispositifs dont 42% ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et devront être réhabilités à terme. L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif est globalement favorable à médiocre sur le territoire communal (défavorable sur les secteurs de Port l'Epine et Nord-Est de Kerieg).

L'objet de l'étude vise à étudier des secteurs qui :

- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif réglementaire et ne sont pas déjà raccordés,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- ou sont situés dans un hameau relativement dense.

Ce sont 4 secteurs qui ont été étudiés. Pour 1 d'entre eux, il apparaît que l'assainissement non collectif constitue la manière la plus économique de traiter les eaux usées (Kerieg). Pour les autres cas, le raccordement au réseau collectif est :

- plus économique (secteurs de Louis Adam et du lotissement de Kerieg à proximité du cimetière)
- envisageable techniquement sans surcoût et nécessaire vis-à-vis des enjeux environnementaux (Camping RCN et Village Marin)

Dans la situation actuelle, la station d'épuration de Louannec traite une charge organique maximale de 3 650 EH. D'après le présent zonage, la station d'épuration devra pouvoir traiter 4 830 EH à +30 ans, ce qui est compatible avec les capacités de la station du point de vue de la charge organique.

Cependant, la station traite actuellement une quantité d'eau parasite importante (eaux de nappe et de pluie) pouvant avoir pour conséquence un dépassement de sa capacité hydraulique (15 jours par temps sec et 39 jours pas temps de pluie en 2016).

Le raccordement des nouvelles zones du présent zonage doit s'accompagner d'une baisse significative de ces eaux parasites au-delà des 30% de gain attendu par les travaux préconisés dans le Schéma directeur de 2015.

Nonobstant, il est important de noter que la station d'épuration est équipée d'un bassin d'orage et d'un bassin tampon pouvant stocker temporairement le débit supplémentaire dans le cas de fortes précipitations. Une fois la période pluvieuse passée, les effluents sont renvoyés à la station d'épuration pour y être traités de tel sorte qu'aucun rejet direct au milieu naturel n'a été constaté depuis 9 ans (données issue de l'autosurveillance)

Le rejet actuel de la station décline le milieu récepteur en qualité mauvaise sur la bactériologie (E. Coli). Les paramètres phosphore et azote sont également déclassant notamment en période estivale sèche.

La mise en place d'un traitement de désinfection par UV doit permettre d'atteindre la norme de rejet de la STEP sur le paramètre E. Coli. Le taux d'abattement obtenu par ce procédé ne déclassera plus la qualité du cours d'eau en aval du rejet.

La mise en place d'un traitement complémentaire de type filtre à tambour et le réglage du taux de traitement en chlorure ferrique doit permettre d'atteindre la norme de rejet de la STEP sur le paramètre phosphore total.

Néanmoins, la qualité du milieu récepteur au rejet de la station (cours d'eau Goas Gerbal) et à la confluence avec le cours d'eau Truzugal restera très sensible notamment sur les paramètres phosphore et E. Coli. qui déclassent déjà le cours d'eau en amont de la station. Ce risque étant par ailleurs mentionné dès la conception de la station d'épuration dans la notice d'impact.

## Zonage d'assainissement réglementaire proposé

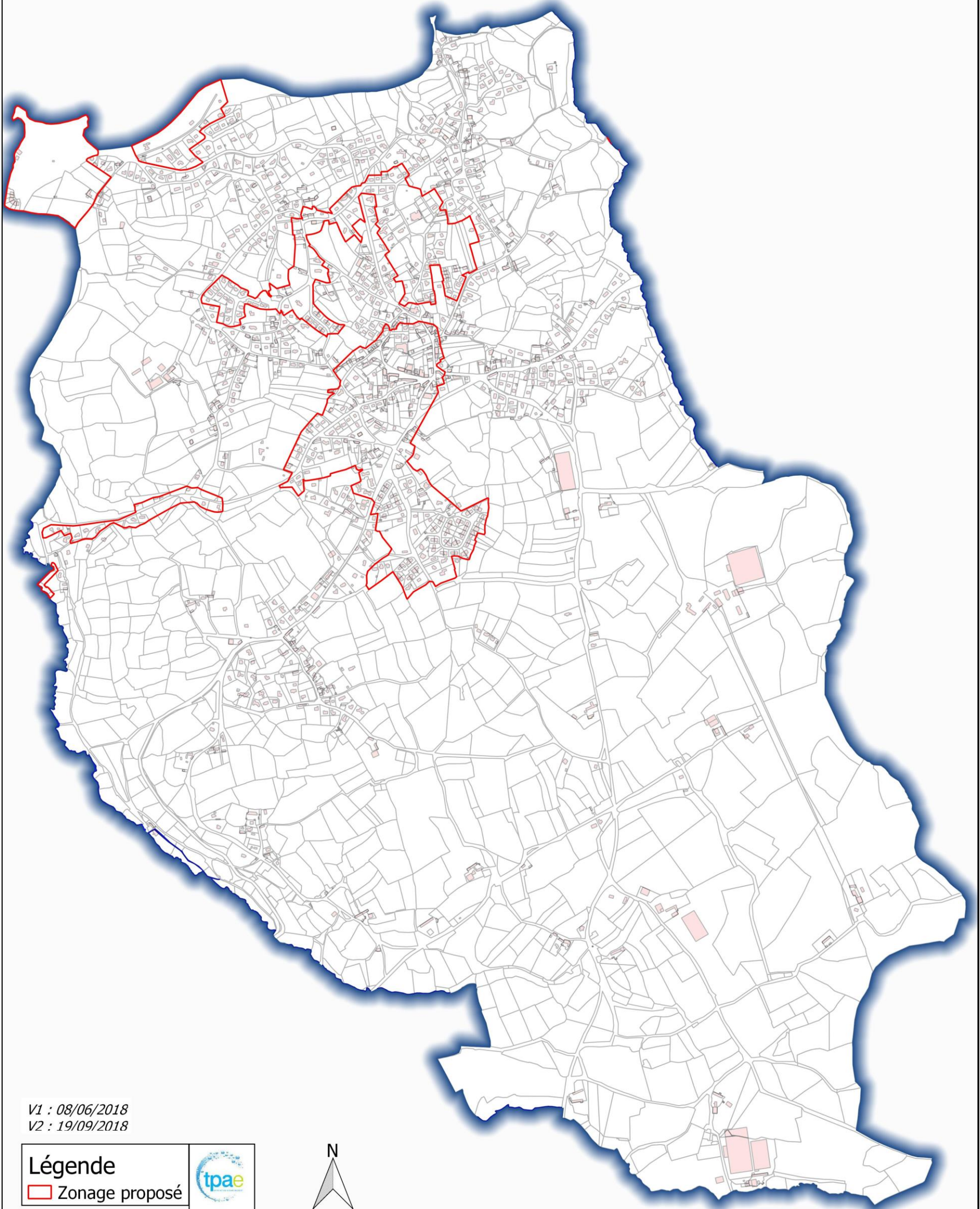


Figure 1 : Proposition de zonage